

Nouvelles et faits divers.

— Un nouveau système de wagons, en construction à Pantin maintenant, doit être prochainement inauguré sur la ligne de l'Est.

Chaque voiture contient douze voyageurs, au lieu de dix, elle est divisée en cinq compartiments, communiquant par des portes placées au milieu de chaque cloison.

Le compartiment du milieu sert de couloir et d'anti-chambre où se tient un garçon de service.

D'un côté sont deux compartiments contenant huit voyageurs, de l'autre est un compartiment réservé aux dames. Le cinquième contient des water-closets et un cabinet de toilette. Enfin, douze lits seront suspendus au plafond.

Des caisses placées sous les planchers servent d'armoires pour les paquets et les aliments. (Rappel).

— D'après les renseignements parvenus au Ministère de la Guerre, le nombre total des engagés volontaires d'un an, pour toute la France, est de 9,000 à peine.

— Le *Droit* publie des détails curieux sur un ancien concierge de M. de Rothschild :

C'est une existence des plus honteuses que celle de Mussot, l'ex-concierge de M. de Rothschild. On le trouve d'abord dans l'armée, puis en Russie, où il se livre aux métiers les plus divers. Plus tard, il est portier à Châtillon-sur-Loing, et il se marie avec une de ses pratiques.

Il obtient ensuite l'honneur de tirer le cordon du grand financier de la rue La Fayette, et la vue des millions qui se brassent dans l'ancien hôtel d'Artois lui donne le *gold fever*. Désireux de s'enrichir à la vapeur, il ouvre, en 1839, rue Vivienne, 55, un cabinet d'affaires.

On s'aperçoit bientôt qu'il s'occupe de tout autre chose que de son cordon, et on le met à la porte de sa porte.

Audacieux et vindicatif, notre homme prend la résolution de faire concurrence à son ancien patron. Il trouve des individus assez imprudents pour lui prêter des fonds, à l'aide desquels il ouvre, rue du Bac, 19, une maison de banque. Là, tout est disposé pour jeter de la poudre aux yeux. Une vitrine étale aux regards des passants des pièces d'or à tous les coins, des billets de banque de tous les pays, et derrière on simule le tintement métallique des espèces.

Des succursales sont établies dans tout Paris : Bureau A, 4, boulevard Saint-Martin; bureau B, 9, boulevard Bonne-Nouvelle; bureau C, 211, rue Saint-Antoine; bureau D, 49, rue du Bac (caisse centrale); bureau E, 83, rue du Bac; bureau F, 76, rue du Faubourg-Saint-Honoré; bureau G, 438, rue Lafayette, etc.

Le portier-banquier avait à sa caisse centrale cinq ou six commis, jeunes gens d'une vingtaine d'années, aux appointements mensuels de 100 fr., et une trentaine de gamins à qui il donnait 40 ou 50 francs par mois.

Mussot se livrait, avec les fonds qu'on lui confiait à des spéculations aléatoires. Les dépositeurs qui déployaient le plus d'énergie avaient une peine extrême à se faire restituer leurs titres ou leur argent. Les gens timorés, faibles de caractère, étaient indéfiniment éconduits et ne voyaient jamais leurs valeurs.

Il y a quelque temps, le banquier de la rue du Bac avait fait une affaire désastreuse. Il avait acheté une grande quantité d'actions du « Crédit communal d'Angleterre » qui, après avoir été cotées à 600 fr., valent aujourd'hui 3 fr., la Compagnie étant tombée en déconfiture.

C'est cette catastrophe qui a déterminé l'ex-portier à mettre la clef sous la porte et à franchir le détroit. Quelle somme emporte-t-il? On l'ignore; mais son passif dépasse le million.

Le commissaire de police du quartier St-Germain, dont les bureaux sont rue de Varenne, est assailli de plaintes et réclamations.

Il en a reçu dans une journée plus de deux cent cinquante. Un distillateur de la place de la Bastille perd

mais ne pouvait l'affranchir des causes d'épouvante dont elle était entourée. A la lueur pâle que projetait sa lanterne, elle entrevoyait, sur le bord de la route, les chênes tordre leurs branches décharnées et les allonger vers elle comme des bras prêts à l'arrêter; elle entendait passer au-dessus de sa tête le vol pesant des oiseaux de nuit, et leur cri lugubre la faisait tressaillir; — puis, le même grondement, sourd, lointain, attirait encore son attention. Elle marchait vite, insensible à la pluie, plongeant dans les flaques d'eau ses petits pieds délicats, l'oreille ouverte à tous ces bruits, cherchant à pénétrer du regard cette obscurité sans limites.

Mais soudain elle s'arrêta, et, abaissant sa lanterne, elle en dirigea le rayon sur un obstacle qui lui barrait le passage. Un ruisseau rapide était à ses pieds, traversant la route dans toute sa largeur.

Un moment elle craignit d'avoir pris une fausse direction; mais elle se rassura en reconnaissant un petit pont de bois, sur le revers de la route creusée en pente douce sur une largeur de vingt pas. Une fois certaine d'être dans le bon chemin, elle ne songea point à s'inquiéter des causes qui avaient transformé en rivière un endroit qu'elle avait traversé à pied sec quelques jours auparavant. Encore une demi-heure d'efforts, et elle aurait atteint les pâquis. Jenny s'avança résolument sur la planche étroite qui s'élevait à peine à quelques pouces au-dessus du niveau de l'eau.

Elle arriva heureusement à l'autre bord et recommença à marcher aussi vite qu'elle pouvait le faire. Mais plus elle avançait, plus devenait distinct le bruit étrange qu'elle avait entendu déjà. C'était toujours le même grondement sinistre, la même plainte monotone

70,000 fr., un officier supérieur, 80,000. Un grand nombre de petits rentiers, d'employés, de domestiques, ont vu disparaître des sommes variant de 15 à 20,000 fr., qui étaient la fortune de beaucoup d'entre eux.

L'instruction de cette affaire, sur laquelle M. Copin, syndic de faillites, est chargé de faire un rapport, est confiée à M. Mathieu de Vienne.

— Un ancien soldat postulant pour quelque emploi, se rend chez un général connu, dans le but d'obtenir une apostille.

Le solliciteur, autrefois joli garçon, a eu pendant le siège, le nez emporté par un biscaien... et ça se voit.

Ça se voit si bien que le général, en apercevant l'expropriétaire de ce nez disparu, ne put réprimer un éclat de rire.

— Et où diable avez-vous perdu votre nez, demanda-t-il au militaire?

— Mon général, c'est à une bataille où vous avez perdu la tête.

Le chant du coq.

Le chant du coq passait jadis chez les anciens peuples du Nord, et passe encore aujourd'hui, même chez nous, pour avoir la propriété de faire évanouir les charmes, par ce qu'il annonce la venue du jour incompatible avec les esprits malins, qui sont des esprits de ténèbres. Depuis la conversion de l'Europe au christianisme, il se mêle peut-être dans cette croyance une reminiscence confuse de l'épisode de saint Pierre dans le Nouveau Testament.

Voici un conte populaire qui a son origine dans les Mythes du Nord de l'Europe. Le *chant du coq* y figure comme une condition résolutoire des conventions; mais il se rattache implicitement à la croyance dont je viens de parler.

« Le diable s'était engagé à bâtir une maison pour un paysan et à l'achever avant le *chant du coq*, ce qui voulait dire avant le jour, mais sans que le diable eût songé à s'exprimer avec cette précision. Si le coq chantait avant que la maison fût achevée, le paysan demeurait libre de tout engagement envers l'esprit des ténèbres et celui-ci perdait la partie. L'ouvrage touchait à sa fin; il ne restait plus qu'à placer une tuile, une seule, et le jour ne paraissait pas encore. Le paysan se mit à imiter le *chant du coq*, et soudain tous les coqs du voisinage de lui répondre. Le diable avait perdu. »

Bibliographie.

M. Gustave Desjardins, archiviste de notre département et ancien élève de l'école des Chartes, vient de publier un volume qu'il intitule fort justement :

Tableau de la Guerre des Allemands dans le département de Seine-et-Oise 1870-1871.

En effet, le livre de M. Desjardins n'est pas un récit de longue haleine, mais bien une suite de tableaux tracés de main de maître, avec une grande vérité d'expressions et cette sûreté de main que donne la certitude que l'on ne dit que la vérité.

J'avais eu l'idée de vous signaler les épisodes les plus saisissants racontés par M. Desjardins, et mon ombre dans le choix est tel que, au moment de me prononcer, je préfère renvoyer le lecteur au livre, tant je suis convaincu qu'il m'en saura bon gré.

L'auteur, mu par un sentiment que chacun appréciera, croit devoir, dans quelques lignes de préface, nous prévenir que « le travail qu'on va lire est dû à l'initiative de l'homme imminent dont nous pleurons la fin prématurée (M. Cochin), » à la mémoire duquel il dédie son œuvre.

M. Desjardins, en mettant la main à l'œuvre, fut tellement effrayé par les seules vérités qu'il avait à dire (puisqu'il ne parle qu'après des renseignements officiels), qu'il craint d'être accusé de partialité, aussi va-t-il au devant de tous reproches de ce genre en déclarant sincèrement qu'il est personnellement deux fois victime, comme Français et comme Lorrain, de cette guerre maudite.

Le livre de M. Gustave Desjardins, en même temps qu'il est un document précieux pour l'histoire de notre département, montre avec la plus exacte vérité Mes-

venant des entrailles de la terre. On eût dit qu'une tempête pleine de gémissements rasait le sol. Elle s'arrêta tout inquiète pour écouter.

— Mademoiselle Jenny paraît être dans une situation difficile, dit tout près d'elle une voix railleuse, mais elle a tort de s'effrayer. Le plus passionné de ses adorateurs est là.

Avec un geste d'effroi elle se tourna du côté où avait retenti la voix et un rayon de sa lanterne lui montra la face goguenarde de Clément Niquet, qui répéta :

— Le plus passionné de vos adorateurs, Mademoiselle Jenny.

L'apparition inattendue du clerc la jeta dans un trouble extrême. Elle crut à force de mépris se débarrasser de ses poursuites, et, sans lui répondre, voulut continuer sa route. Niquet se plaça devant elle et lui présenta son bras gracieusement arrondi.

— Daignez accepter, dit-il, l'appui que vous m'offrez un galant chevalier.

— Laissez-moi, fit Jenny; votre conduite est odieuse et lâche.

Mais loin d'obéir à cet ordre, il essaya de passer son bras autour de la taille de la jeune fille qui reculait devant lui, indignée, tremblante, ne sachant comment se soustraire à cette violence. Alors Niquet, se heurtant à une résistance sérieuse, sur laquelle il avait d'ailleurs compté, changea brusquement d'allure. Plongeant ses deux mains dans ses poches, il s'éloigna de quelques pas et dit :

— Eh bien ! je vous accorde une trêve, mais à une condition : vous me direz où vous allez vous promener

si tard. Nous ne sommes pourtant pas sur le chemin qui mène au château de Longchamps...

Forcée d'entendre tous ces outrages, Jenny sentait des larmes de honte monter à ses yeux.

— Vous ne me répondez pas ? reprit le clerc.

— Laissez-moi, laissez-moi, répétait la jeune fille d'une voix altérée par la crainte et l'indignation.

— Vous laisser ! Oh ! que non pas, fit Niquet. Je ne suis point d'humeur à perdre le fruit de ma patience à vous épier, à vous suivre. Je vous tiens, et ne vous lâcherai pas. Vous entendrez tout ce que j'ai à vous dire ; j'aurai le temps de parler, car nous sommes ici pour longtemps. Vous avez jusqu'aujourd'hui fait la fière avec moi... J'ai meilleur espoir de l'avenir... Le hasard nous a fourni l'occasion d'un charmant tête-à-tête ; soyez sûre que je saurai en profiter pour éveiller dans votre cœur des sentiments favorables à l'amant le plus tendre et le plus épris. S'il en était autrement, si vous demeuriez toujours aussi insensible à mon amour, eh bien ! franchement, je vous plaindrais de toute mon âme. Après avoir passé avec moi toute une nuit sur la grande route, ce que le village entier saura demain, vous n'aurez guère d'autre ressource que celle de m'épouser.

Jenny leva les yeux sur le clerc, et fut effrayée de l'expression brutale et triomphante qui animait sa face grotesque. Elle jeta un regard autour d'elle : partout des ténèbres de plus en plus compactes, et toujours le mugissement opiniâtre, sinistre, dont elle ne pouvait deviner la cause.

— Demain matin, continua Niquet, je vous ramènerai chez M. Serres et je le prierais de vous renouveler la demande qu'il vous a déjà faite en mon nom.

— Cette lecture porte avec elle un enseignement précieux pour un cœur sincèrement et vraiment français.

Nous n'avons pas pour but d'adresser des louanges à M. Desjardins, nous voulons simplement le remercier, convaincus que nous exprimons d'avance les sentiments de tous ses lecteurs. (La Concorde.)

Connaissances utiles.

Des expériences qui viennent d'être faites démontrent que l'huile de pétrole est un insecticide d'une efficacité incomparable. La meilleure pour cet effet, est la non-épurée, qui se vend à très-bas prix. Une quantité minime éloigne pour jamais les puces et punaises des appartements.

L'arrosage des fraisiers avec de l'eau à laquelle on a ajouté par arrosoir quelques grammes d'huile de pétrole, détruit ou éloigne le *man*, ou ver blanc du hanneton, qui fait tant de mal à cette culture.

Un peu de pétrole bien mêlé à beaucoup d'eau (30 grammes par litre) est un poison sûr pour les courtilières. Avec un entonnoir, on verse un peu de ce mélange dans leurs trous. Elles ne tardent pas à mourir.

La peste immonde des cafards, cette vermine tenace, est obligée de battre en retraite devant le pétrole. Des injections d'eau pétrolisée (60 grammes par litre) sous les fourneaux et dans les crevasses et trous des murs, purgent infailliblement les maisons de ces hôtes incommodes; mais il faut y revenir à plusieurs reprises, afin de détruire les jeunes générations écloses des œufs pondus avant une première opération.

La gale est très promptement et radicalement guérie au début par des onctions de pétrole qui tuent l'acarus.

Des frictions d'eau pétrolisée nettoient instantanément les animaux domestiques des insectes parasites qui les incommode.

On doit savonner l'animal quelques jours après la friction.

Un membre de la Société d'Agriculture de l'Aube, dont la maison était infestée de rats et de souris, fut débarrassé de ces hôtes malfaisants peu de temps après l'introduction dans sa cave d'un dépôt d'huile de pétrole.

Ce même sociétaire ayant eu l'idée d'arroser son jardin avec de l'eau ayant séjourné dans les tonneaux vides qui avaient contenu du pétrole, en a vu disparaître toutes les limaces.

Nos amis et nos ennemis.

(Suite.)

Les chenilles sont des plus nuisibles dans le jardin fruitier et le verger; elles dévorent les arbres et les légumes. On s'en défend dans le jardin fruitier en chaulant tous les arbres, aussitôt la chute des feuilles, avec le chaulage caustique indiqué dans l'*Arboriculture fruitière*, 4^e édition. Dans le potager, c'est plus difficile, surtout quand elles atteignent les choux et les choux-fleurs, qu'elles ruinent souvent.

Dans le potager, on peut sinon détruire, mais au moins diminuer très sensiblement le nombre des chenilles et des vers, en se servant des oiseaux domestiques. Les poules et les canards rendent les plus grands services, et rien n'est plus facile que de les dresser très-promptement à la chasse aux insectes.

Ayez quatre ou cinq canards; s'ils ont un peu sauvages, donnez leur pendant quelques jours du pain pour les apprivoiser et vous faire approcher par eux. Aussitôt qu'ils viendront manger à côté de vous, donnez leur des vers et des limaçons; ils vous suivront où vous voudrez. Prenez une bêche, conduisez-les dans le jardin, et retournez un peu de terre; à chaque pelletée, ils se précipiteront sur les vers.

L'apprentissage de ces messieurs est fait; il suffira de leur montrer une bêche pour qu'ils vous suivent où vous voudrez; et quand on labourera, ils se placeront d'eux-mêmes en rang sur la jauge, guetteront chaque pelletée de terre, et tous les insectes iront dans leur estomac.

Jenny lui avait tourné le dos. Elle ne lui répondait plus, et, ne voyant d'autre moyen de se débarrasser de ses poursuites, elle avait repris le chemin de Margut.

Il n'essaya point de la retenir, mais avec des ricane-

ments moqueurs, il se mit à la suivre.

— Sans que vous vous en doutiez, Mademoiselle Jenny, je vous ai déjà très-fort compromise. M^{me} Georges m'a vu agenouillé à vos pieds et baisant vos belles mains. Que cela vous ait été désagréable, je vous l'accorde, mais M^{me} Georges n'en croit rien... Elle ne s'étonnerait point si l'on disait demain que nous avons été surpris par les eaux dans un rendez-vous nocturne, et obligés de rester en tête-à-tête jusqu'au matin... — Bah !... vous vous arrêtez !

En effet, Jenny, en proie à un étonnement plein d'anxiété, était immobile sur le bord du ruisseau qui barrait la route.

Le pont de bois avait disparu.

— Vous cherchez la passerelle, dit Niquet d'un air narquois. Vous la trouverez sous l'eau : pour retourner au village, il faut savoir nager.

Un moment indécise, elle recula devant l'obstacle et alla successivement visiter les deux côtés de la route. Partout de petites vagues clapotantes venaient battre le bord de la chaussée.

— Il y a aussi de l'eau par là, dit Niquet. Entendez-vous le bruit que fait la Chiers en courant dans la prairie ! Elle ne tardera pas à arriver jusqu'ici. Mais je connais un endroit où nous serons en sûreté.

Jenny était revenue au bord du ruisseau et dirigeait les rayons de sa lanterne sur l'eau qui passait tumultueusement. Ces bruits étranges qu'elle avait entendus

J'ai vu des canards qui suivaient des hommes armés de bâches comme des chiens, à une demi lieue, sans s'arrêter ni flâner une minute. Le soir, on était obligé de les rapporter; ils avaient tellement mangé, qu'ils ne pouvaient plus faire un pas.

Quand les chenilles attaquent les choux avec fureur, il y a un moyen très simple de s'en débarrasser en quelques jours, si l'on a chez soi une couvée de petits poulets; au besoin, on peut en emprunter une à un voisin.

Prenez des lattes de sciage de 2 mètres de long, et d'un centimètre carré. Posez quatre lattes en travers par terre, une en haut, une en bas, et les deux autres au milieu, à égale distance. Clouez avec des petites pointes des lattes à 12 centimètres environ d'écartement. Lorsque vous aurez confectionné quatre claies, enfoncez en terre quatre piquets à chaque angle d'un carré de 2 mètres, près du carré de choux. Attachez vos claies sur les piquets avec des fils de fer ou même des ficelles : voilà un parc économique.

A la maison, maintenant : prenez une vieille caisse, si vous ne voulez pas vous lancer dans la confection d'une niche; laissez-y une entrée assez grande pour que la poule puisse y entrer et fermez-la avec un grillage très-serré pour la nuit; couvrez avec un paillasson, et voilà la maison d'habitation placée au milieu du parc.

Il n'y a plus qu'à mettre la poule et ses poussins dans le parc. Quelques instants après, les poussins aperçoivent les chenilles, passent entre les lattes, et en font un vrai carnage, ils laissent tout pour une chenille, et restent sourds au cri de la mère tant qu'ils en trouvent.

On fait faire le tour du carré infesté au parc, et en quelques jours les chenilles sont converties en engrais parfait.

C'est une excellente pratique que de laisser quelques poules libres pendant l'hiver dans le jardin fruitier et dans le potager, quand il n'y a plus rien, et que leur grattage n'est plus à redouter.

Les pucerons sont de redoutables ennemis pour les pêcheurs, les cerisiers, les pommiers, les arbrichaux, les fèves, etc., etc. On les détruit avec la plus grande facilité avec de l'eau de pluie ou de rivière, dans laquelle on fait dissoudre environ 25 grammes par litre de savon noir. On peut augmenter la dose de 40 grammes par litre pour la seconde aspersion.

Le liquide doit être lancé avec force et en pluie très-fine, pour qu'il puisse atteindre toutes les feuilles en dessus et en dessous. La pompe à main de Duden est le meilleur instrument que l'on puisse employer pour cet usage. Quand l'eau n'est pas projetée avec force et en pluie très-fine, le résultat est nul.

GRESSENT.

SALLE DE LA ROTONDE

Mercredi 19 Mars 1873, veille de la Mi-Carême

BAL DE SOCIÉTÉ

PARÉ, MASQUÉ, TRAVESTI

Prix d'entrée : 2 fr. 50 c., un cavalier et deux dames

Jeudi 20, jour de Mi-Carême.

GRAND BAL MASQUÉ

M. CHARTIER, huissier à Saint Germain-en-Laye, demande un **Principal Clerc** capable et d'initiative, ayant les meilleures références et exempt du service. — 4,800 fr. d'appointements et logement.

Etat civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 8 Mars. — MARMET Victorine-Céline, rue de Suelas. — 8. LIMET Emile-François, impasse au Bois. — 8. HERSANT Elisa, rue Basse-des-Groisonneries, 8. — 10. LEGRAND Alphonse, rue du Haut Pavé, 44. — 12. GIROUX Paul Louis, rue de la Boucherie, 12. —

Jenny lui avait tourné le dos. Elle ne lui répondait plus, et, ne voyant d'autre moyen de se débarrasser de ses poursuites, elle avait repris le chemin de Margut.

Il n'essaya point de la retenir, mais avec des ricane-

ments moqueurs, il se mit à la suivre.

— Sans que vous vous en doutiez, Mademoiselle Jenny, je vous ai déjà très-fort compromise. M^{me} Georges m'a vu agenouillé à vos pieds et baisant vos belles mains. Que cela vous ait été désagréable, je vous l'accorde, mais M^{me} Georges n'en croit rien... Elle ne s'étonnerait point si l'on disait demain que nous avons été surpris par les eaux dans un rendez-vous nocturne, et obligés de rester en tête-à-tête jusqu'au matin... — Bah !... vous vous arrêtez !

En effet, Jenny, en proie à un étonnement plein d'anxiété, était immobile sur le bord du ruisseau qui barrait la route.

Le pont de bois avait disparu.

— Vous cherchez la passerelle, dit Niquet d'un air narquois. Vous la trouverez sous l'eau : pour retourner au village, il faut savoir nager.

Un moment indécise, elle recula devant l'obstacle et alla successivement visiter les deux côtés de la route. Partout de petites vagues clapotantes venaient battre le bord de la chaussée.

— Il y a aussi de l'eau par là, dit Niquet. Entendez-vous le bruit que fait la Chiers en courant dans la prairie ! Elle ne tardera pas à arriver jusqu'ici. Mais je connais un endroit où nous serons en sûreté.

Jenny était revenue au bord du ruisseau et dirigeait les rayons de sa lanterne sur l'eau qui passait tumultueusement. Ces bruits étranges qu'elle avait entendus

12. SILVESTRE Marie-Gabrielle (Hospice). — 12. HUGUET Ernestine-Adolphe, faubourg Evezard, 2^{ter}. — 12. DUPERCHÉ Augustine-Louise, rue des Cordeliers, 29. — 14. SOUPIRE Mathilde, rue du Gué-des-Aveugles. — 14. AUCLÈRE Georgette-Cyprienne, rue du Perray, 5.

DÉCÈS.

Du 11 Mars. — MOULLE Jules-Frédéric, 44 ans, receveur d'octroi, rue du Sablon, 1^{er}. — 14. ROUABLE Simon-Joseph, 60 ans, journalier, rue de la Manivelle, 2.

Pour les articles et faits non signés : **AG. ALLIEN.**

LE
CHOCOLAT-MENIER
se vend partout

ON ÉVITERA
LES CONTREFAÇONS
EN EXIGEANT
le véritable nom.

LA C^{ie} FRANÇAISE
VEND SON
CHOCOLAT
QUALITÉ SUPÉRIEURE
toujours 2 fr. le 1/2 kilo

ET SON
CACAO EN POUDRE
2 fr. 50 le 1/2 kil.

Dépôt dans toutes les bonnes Maisons. 43 7

ANNONCES.

(1) TRIBUNAL DE COMMERCE D'ETAMPES.

Faillite **HARROUARD.**

VÉRIFICATION ET AFFIRMATION DES CRÉANCES.

Messieurs les créanciers de la faillite du sieur HARROUARD, chapelier à Etampes, sont convoqués pour le **Vendredi 21 Mars** mil huit cent soixante-treize, heure de midi, au Palais de Justice, à Etampes, à l'effet de faire vérifier leurs créances, et d'en affirmer la sincérité entre les mains de M. le Juge-commissaire.

Le Greffier en chef du Tribunal,
L. PAILLARD.

(2) Etude de M^e CHENU, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 59 bis.

VENTE

En l'étude et par le ministère de M^e JACOB, notaire à Angerville
Commis à cet effet,

D'UNE

MAISON

Sise à Angerville,

ET DE

TROIS PIÈCES DE TERRE

Sises au terroir d'Angerville,

EN 4 LOTS.

Dépendant de la succession bénéficiaire du sieur Louis-PIERRE-LAZARE BOIVIN, décédé à Angerville.

L'adjudication aura lieu le **Dimanche 6 Avril** mil huit cent soixante-treize, heure de midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que :
En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal

lui étaient maintenant expliqués. Elle était enveloppée par l'inondation, seule, sur une étroite langue de terre, avec un homme dont elle avait à la fois peur, pitié et dégoût.

— Maintenant, poursuivit le clerc, vous avez pu vous assurer que la retraite vous est coupée. Vous êtes à ma discrétion, mais je n'en abuserai pas, — je suis généreux et tout disposé à conclure la paix. — Seulement, comme l'endroit n'est pas sûr, je désire n'en débattre les conditions qu'un peu plus loin. A cinquante pas d'ici, il y a un petit bois où nous serons à merveille pour attendre le jour. Veuillez prendre mon bras, je vous y conduirai.

— Je reste ici, et si vous approchez, j'essaierai de passer.

Mais Niquet se jeta brusquement sur elle, et la saisissant par le bras, l'amena de force au milieu de la route.

— Pas de bêtises ! le courant vous emporterait dans la Chiers comme une plume. — Je vous sauve la vie, et vos jolies lèvres me doivent bien pour ce service un remerciement.

En parlant ainsi, il enlaça dans ses bras la jeune fille qui se débattait en vain. Elle vit de tout près un visage enflammé, deux gros yeux blancs sortant de leurs orbites, et les crocs menaçants d'une moustache mastiquée.

Niquet allait triompher ; soudain... il se sentit accrocher à la nuque et au bas des reins par deux tenailles solides ; il perdit plante, fut enlevé du sol, et deux fois balancé dans les airs ; enfin, sans qu'il y eût de sa faute, il fila comme un trait, tête première, dans la direction du ruisseau où il s'engouffra bruyamment.

civil de première instance séant à Etampes, le vingt-cinq février mil huit cent soixante-treize, enregistré,

Il sera,

Aux requêtes, poursuites et diligences de :

1^o Mademoiselle Louise-Augustine-Clémentine BOIVIN, cuisinière, demeurant à Paris, quai de Béthune, numéro 20 ;

2^o Madame Julie-Victoire BOIVIN, épouse Jules-Jérôme HOUDY, chef d'équipe, avec lequel elle demeure à Chevilly, et de ce dernier comme assistant et autorisant la dame son épouse ;

3^o Madame Louise-Clémentine BOIVIN, épouse du sieur Louis DUPAS, mécanicien, avec lequel elle demeure à Angerville, et de ce dernier comme assistant et autorisant la dame son épouse ;

« Agissant les sus-nommés au nom et comme « héritiers de M. Louis-Pierre-Lazare Boivin, « leur père, décédé à Angerville, qualité qu'elles « ont acceptée avec l'autorisation de leurs maris, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, « suivant acte dressé au greffe du Tribunal civil « d'Etampes, le vingt-quatre février dernier, « enregistré. »

4^o Madame Louise-Adélaïde-Clémentine GARNIER, veuve du sieur Boivin sus-nommé, demeurant ladite dame à Angerville ;

Ayant pour avoué M^e Louis-Laurent Chenu, exerçant près le Tribunal civil d'Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 39 bis ;

Procédé, le **Dimanche six Avril** mil huit cent soixante-treize, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M^e Jacob, notaire à Angerville, commis à cet effet, à la vente par adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION :

Premier lot.

Une MAISON sise à Angerville, rue du Coulon à la mare, consistant en deux corps de bâtiments.

Le premier comprenant une chambre à feu, cabinet à côté, grenier dessus couvert en tuiles ;

Le deuxième, couvert en ardoises, consistant en une chambre à feu, grenier dessus, cave dessous, une étable et une grange ;

Petite cour entre les deux corps de bâtiments.

Cour commune devant.

Le tout tenant d'un côté midi la rue du Coulon et la cour commune, d'autre côté nord madame veuve Mallerbe, d'un bout levant M. Benoît Michau et M. Ulysse Rabourdin, et d'autre bout couchant sur un passage et une cour commune.

Sur la mise à prix de 500 fr.

Deuxième lot.

Trente-cinq ares soixante-dix centiares de terre, terroir d'Angerville, champier de Chevretau ; tenant d'un long M. Fougé, d'autre long madame Tréfoüel, d'un bout M. Léon Renard, et d'autre bout madame Tréfoüel.

Sur la mise à prix de 300 fr.

Troisième lot.

Vingt-deux ares quatre-vingt dix-sept centiares de terre, même terroir, champier Vers-Menessard, près le Petit-Muid-de-la-Poste ; tenant d'un long M. Charles Boivin, d'autre long M. Pouteau-Thiercelin, d'un bout mademoiselle Fougé, et d'autre bout M. Guinée.

Sur la mise à prix de 450 fr.

Quatrième et dernier lot.

Cinq ares dix centiares de terre, même terroir, champier de la Butte-de-Vauluisant ; tenant d'un long M. Rousset, d'autre long M. Lubin Hordesseaux, d'un bout M. Chenu, d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 20 fr.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant soussigné.

XV.

ENCORE LA SORCIÈRE.

M. Gervais est toujours attablé au Grand-Saint-Eloi ; il se passera certainement une heure ou deux avant qu'il songe à regagner la maison, et la grosse servante — qui a quitté la place qu'elle occupait au foyer de la cuisine — a recommencé paisiblement à sommeiller au chevet de la malade.

Mais au fond de la cour obscure, dans la grange où brille la lueur rouge de leur lanterne, les valets, un peu plus ivres, un peu plus stupides, entourent encore le cadavre de la Rougette.

Le Belge trapu se lève pour donner le signal du départ :

— Maintenant, mes bonnes gens, que voilà tout le monde endormi au village, c'est le moment de prendre nos bâtons et de nous mettre en route. Le premier qui parle trop haut, tonnerre ! je l'étranglerai, savez-vous !... Il n'est pas besoin qu'on sache que nous allons nous promener, parce que ça pourrait décider des curieux à nous suivre... Décampons, mes bonnes gens, sans tambour ni trompette.

Obéissant aux ordres de leur chef, ils s'arment de leurs bâtons, rebourrent leurs courtes pipes à bouchons de cuivre, et allument deux ou trois lanternes destinées à éclairer leur marche. — Tout est prêt, et Dominique, grimant sur les flancs de la Rougette pour dominer l'assemblée, complète ainsi sa harangue :

— Pour ce qui est des faux frères qui auraient dessein

de nous vendre, je leur promets une rincée à leur casser bras et jambes ! — Sommes-nous tous réunis ? N'y a-t-il point là quelque mauvais buveur derrière une botte de paille ?

— On se comptent, et s'aperçoivent que trois des leurs ont disparu. — On visite inutilement tous les coins de la grange ; il est probable qu'ils sont ivres morts quelque part, — et l'on ne s'en occupe plus.

La troupe se met en marche, ayant ses éclaireurs en tête qui prennent soin d'envelopper leurs lanternes dans leurs blouses. Ils traversent le village en silence ; mais à peine sont-ils sur la route, que les cris, les lazis et les blasphèmes recommencent.

Le chemin qu'ils suivent est celui que Jenny a parcouru une heure auparavant. — Soudain, ils s'arrêtent, étonnés et inquiets : de sourds grondements se font entendre, un roulement monotone et continu rase la terre et semble venir à eux. Ils prêtent l'oreille, et le Belge s'écrie :

— Tonnerre ! c'est la Chiers qui déborde. Si nous voulons arriver chez la sorcière, mes bonnes gens, filons tout de suite sur le pont du vieux moulin.

Ils prennent tumultueusement cette nouvelle direction. Au milieu des ténèbres, court et s'agit la lumière des falots, et les éclats de leur gaité brutale se mêlent à la grande voix de la rivière courroucée.

Le pont du vieux moulin est franchi. Ils aperçoivent devant eux une clarté pâle et tremblante. Là est l'antre de la sorcière, et cette pauvre leur va guider leur marche dans l'immensité des paquets solitaires. Entre les chênes aux troncs noirs, la neige blanche et immaculée erie et résiste sous les pas lourds qui la soulèvent, et ce

En marge est écrit : Enregistré à Etampes, le quatorze mars mil huit cent soixante-treize, folio 54 recto, case 7. Reçu un franc quatre-vingts centimes, décimes compris.

Signé, DES FRANCS.

(3) Etude de M^e BARBERON, avoué près le Tribunal civil de la Seine, demeurant à Paris, quai Voltaire, numéro 17 ;

Etude M^e MILLIARD, notaire à La Ferté-Alais, arrondissement d'Etampes (Seine et Oise).

VENTE

SUR LICITATION

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSSEUR,

En l'étude et par le ministère de M^e MILLIARD,

Notaire à La Ferté-Alais (Seine-et-Oise),

Le **Dimanche 6 Avril 1873, heure de midi,**

EN 6 LOTS

1^o D'UNE**MAISON**

Située à La Ferté-Alais (Seine-et-Oise),

Rue Sainte-Barbe ;

2^o D'UNE**MAISON**

Située à La Ferté-Alais (Seine-et-Oise),

Rue des Fillettes ;

4^o DE**6 ARES 8 CENT. DE TERRE**

Situés sur le terroir de La Ferté-Alais,

(Seine-et-Oise)

Lieu dit le Chemin-de-Melun ;

4^o DE**65 ARES 85 CENT. DE TERRE**

Situés au même terroir,

Lieu dit l'Orme-aux-Loups ;

5^o DE**19 ARES 14 CENT. DE TERRE**

Situés au même terroir,

Sur le terre, champier de la Grange-aux-Moines ;

6^o DE**7 ARES 14 CENT. DE SABLE ET BOIS**

Situés au même terroir,

Lieu dit Au dessus du-Grippet.

L'adjudication aura lieu le **Dimanche 6 Avril**

mil huit cent soixante-treize,

Heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par la première chambre du tribunal civil de la Seine, le vingt-quatre décembre mil huit cent soixante-treize, enregistré et signifié ;

de nous vendre, je leur promets une rincée à leur casser bras et jambes ! — Sommes-nous tous réunis ? N'y a-t-il point là quelque mauvais buveur derrière une botte de paille ?

— On se comptent, et s'aperçoivent que trois des leurs ont disparu. — On visite inutilement tous les coins de la grange ; il est probable qu'ils sont ivres morts quelque part, — et l'on ne s'en occupe plus.

La troupe se met en marche, ayant ses éclaireurs en tête qui prennent soin d'envelopper leurs lanternes dans leurs blouses. Ils traversent le village en silence ; mais à peine sont-ils sur la route, que les cris, les lazis et les blasphèmes recommencent.

Le chemin qu'ils suivent est celui que Jenny a parcouru une heure auparavant. — Soudain, ils s'arrêtent, étonnés et inquiets : de sourds grondements se font entendre, un roulement monotone et continu rase la terre et semble venir à eux. Ils prêtent l'oreille, et le Belge s'écrie :

— Tonnerre ! c'est la Chiers qui déborde. Si nous voulons arriver chez la sorcière, mes bonnes gens, filons tout de suite sur le pont du vieux moulin.

Ils prennent tumultueusement cette nouvelle direction. Au milieu des ténèbres, court et s'agit la lumière des falots, et les éclats de leur gaité brutale se mêlent à la grande voix de la rivière courroucée.

Le pont du vieux moulin est franchi. Ils aperçoivent devant eux une clarté pâle et tremblante. Là est l'antre de la sorcière, et cette pauvre leur va guider leur marche dans l'immensité des paquets solitaires. Entre les chênes aux troncs noirs, la neige blanche et immaculée erie et résiste sous les pas lourds qui la soulèvent, et ce

Aux requête, poursuite et diligence, de :

1^o Madame Anne-Jeanne-Augustine GUÉNIOT, veuve de M. Jean-Baptiste THOMAIN, renfière, demeurant ladite dame à Courbevoie (Seine), rue de Colombes, numéro 48 ;

2^o M. Louis THOMAIN, négociant en vins, demeurant à Courbevoie (Seine), rue de Colombes, numéro 48 ;

« Agissant les sus-nommés au nom et comme « héritiers, sous bénéfice d'inventaire, de M. « Jacques-Félix Thomain, en son vivant marchand de vins, demeurant à Neuilly-sur-Seine, rue Montrosier, numéro 11 ; »

Ayant pour avoué M^e Léon-Louis Barberon, avoué près le tribunal civil de la Seine, demeurant à Paris, quai Voltaire, numéro 17, lequel est constitué et occupera pour eux sur les présentes poursuites de vente ;

En présence de :

1^o M. Odon Roch, négociant, demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône), rue Vacon, numéro 4 ;

« Agissant au nom et comme tuteur naturel « et légal de M. Julien Roch, son fils mineur, « issu de son mariage avec madame Alphonsine-Angélique Thomain, décédée ; »

Ayant pour avoué constitué M^e Armand Edmond Rougnot, avoué près le tribunal civil de la Seine, demeurant à Paris, rue Bonaparte, numéro 8 ;

2^o Madame Marie-Zoé-Appollinaire Thomain, épouse de M. Jean-André Boyer, et ce dernier pour assister et autoriser la dame son épouse, demeurant ensemble à Paris, rue Treillard, numéro 1 ;

3^o Madame Marie-Louise-Hortense Thomain, épouse de M. Jean-Charles Delafolie, cultivateur, et ce dernier pour assister et autoriser la dame son épouse, demeurant ensemble à La Ferté-Alais (Seine-et-Oise) ;

4^o M. Jean-Baptiste Thomain, rentier, demeurant à La Ferté-Alais (Seine-et-Oise) ;

Ayant pour avoué M^e Jean-Emile Léon Vivet, avoué près le tribunal civil de la Seine, demeurant à Paris, rue du Pont-de-Lodi, numéro 5 ;

5^o M. Anthelme Garrus, demeurant à Paris, rue Muller, numéro 23 ;

« Au nom et comme subrogé tuteur ad hoc « du mineur Julien Roch, sus-nommé ; »

Il sera, le **Dimanche six Avril** mil huit cent soixante-treize, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M^e Milliard, notaire à La Ferté-Alais (Seine-et-Oise), procédé à la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION :

Premier lot.

Maison située à La Ferté-Alais

(Seine-et-Oise)

Rue Sainte-Barbe.

Cette Maison consiste en un principal corps de bâtiment couvert en tuiles, donnant sur la rue, distribué au rez-de-chaussée, qui est séparé en deux par un corridor, en une chambre à feu à gauche de ce corridor, en une chambre également à feu, une chambre froide et en une cuisine à droite du corridor ; au premier étage, en deux chambres à feu, une chambre froide et un cabinet avec grenier au-dessus.

Deux caves voûtées étant l'une sous l'autre, sous le rez-de-chaussée de ce corps de bâtiment.

Un grand et long appentis à la suite de ce même corps de bâtiment, couvert en tuiles appuyé sur les murs mitoyens avec M. Cirouéau, M. Rémy Cirié et madame veuve Deneuille, et consistant en une chambre à feu, en une cuisine, une buanderie, un magasin de marchand de vins, une petite remise, une petite écurie et un petit magasin.

Un puits à eau dans la cour ci-après.

Une cour particulière au devant et derrière les bâtiments, et à laquelle on accède de la rue par une grande porte-charretière. Lieux d'aisances dans cette cour, deux cabanes à lapins.

et là des flaques d'eau qui indiquent le dégel, reflètent les rouges lumières des falots.

Ils approchent ; quelques pas seulement les sépare de la mesure isolée. Bientôt ils voient distinctement la ligne sombre des bois ; ils entendent la voix plaintive du vent qui secoue les branches décharnées des grands arbres, et le mugissement lointain des eaux qui s'avancent.

Mais la nuit d'hiver, orangeuse et terrible, parle un langage qu'ils ne comprennent point. Ils n'éprouvent ni remords ni frayeur, car ils ont un passage sûr pour effectuer leur retraite.

Il ne s'agit plus que d'organiser le plan d'attaque. Doivent-ils entrer en pourparlers avec la sorcière ou procéder brutalement à l'œuvre de haute justice dont ils se sont faits exécuteurs ? Le Belge, qui a l'instinct des bêtes fauves, veut jouer avec ses victimes ; il demande que d'abord « on aille s'expliquer avec la vieille. » Deux ou trois, parmi les plus jeunes, dégrisés par leur course nocturne, proposent timidement de retourner au village. Des cris et des huées leur répondent ; et Dominique, pour terminer ce débat, hennissant de plaisir, d'un vigoureux coup d'épaule jette en dedans la porte de la hutte.

Dans un angle obscur, à l'abri de la pluie et du vent, la Louvette est étendue sur son lit de feuilles ; ses yeux agrandis et fiévreux fixent avec terreur la horde sauvage qui entre et se précipite. Et sa vieille grand'mère accroupie auprès d'elle, se dresse effrayée et menaçante.

LOUIS JACQUIER

(La suite au prochain numéro).

Le tout forme un seul ensemble qui tient d'un bout à la rue Sainte-Barbe, d'autre bout à la veuve Deneuville par un mur mitoyen, d'un côté au levant à MM. Ciroteau et Rémy Cirée et à la veuve Deneuville, par des murs mitoyens, d'autre côté du couchant à M. Mayeux, mur mitoyen.

Il est fait observer que le hangar en charpente qui se trouve au fond de la cour, ne sera point compris dans la vente, attendu qu'il est la propriété du locataire qui occupe une partie des bâtiments.

Deuxième lot.

Une autre Maison située à La Ferté-Alais (Seine-et-Oise), Rue des Fillettes et boulevard de la rue des Fillettes.

Cette maison consiste en un corps de bâtiment couvert en tuiles, consistant, au rez-de-chaussée, en une cuisine et une chambre avec grenier au-dessus.

Un cellier sous ce corps de bâtiment, dans le cellier se trouve une fontaine à eau.

Un petit bâtiment en appentis, couvert en tuiles, à usage d'écurie et adossé sur le mur mitoyen avec la veuve Collignon.

Une grange de trois espaces, couverte en tuiles. Un four à plâtre à usage de remise et en mauvais état.

Une cour au milieu de ces bâtiments, et un jardin à la suite de la cour.

Le tout forme un ensemble qui tient d'un côté au boulevard qui remplace les anciens fossés de la ville, d'autre côté aux veuves Collignon et Duché, d'un bout à la rue des Fillettes, et d'autre bout audit boulevard qui, en cet endroit, forme un triangle.

Troisième lot.

Six ares huit centiares de terre, situés au terroir de La Ferté-Alais (Seine-et-Oise), lieu dit le Chemin-de-Melon; tenant d'un côté à M. Rivet, d'autre côté à M. Suédois, des deux bouts à des chemins.

Quatrième lot.

Soixante-trois ares quatre-vingt-trois centiares de terre, situés audit terroir de La Ferté-Alais (Seine-et-Oise), lieu dit l'Orme-aux-Loups; tenant d'un côté à M. Mayeux, d'un bout audit chemin, et d'autre bout à madame Angot.

Cinquième lot.

Dix-neuf ares quatorze centiares de terre, situés au terroir de La Ferté-Alais (Seine-et-Oise), lieu dit la Grange-aux-Moines; tenant d'un côté à M. Jumentier, d'autre côté à M. Guérin, d'un bout à un chemin.

Sixième lot.

Sept ares quatorze centiares de sable et bois, situés au terroir de La Ferté-Alais (Seine-et-Oise), au-dessus du Grippet; tenant d'un côté à M. Dollet, d'autre côté à la veuve Angot, d'un bout à M. Mayeux, et d'autre bout à madame veuve Brunel.

MISES A PRIX.

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur les mises à prix fixées par le jugement du vingt-quatre décembre mil huit cent soixante-douze, savoir :

Pour le premier lot, à la somme de six mille francs, ci.	6,000 fr.
Pour le deuxième lot, à la somme de deux mille cinq cents francs, ci.	2,500
Pour le troisième lot, à la somme de quarante francs, ci.	40
Pour le quatrième lot, à la somme de cent cinquante francs, ci.	150
Pour le cinquième lot, à la somme de deux cents francs, ci.	200
Pour le sixième lot, à la somme de trente cinq francs, ci.	35
Total des mises à prix, huit mil neuf cent vingt-cinq francs, ci.	8,925 fr.

Fait et rédigé à Paris, par l'avoué poursuivant sous-signé, le sept mars mil huit cent soixante-treize.

Signé, **BARBERON.**

Enregistré à Paris, le sept mars mil huit cent soixante-treize, folio 177, case 1^{re}. Reçu un franc quatre-vingts centimes, décimes compris.

Signé, **VAVASSEUR.**

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e MILLIARD, notaire à La Ferté-Alais (Seine-et-Oise);

2^o A M^e BARBERON, avoué, demeurant à Paris, quai Voltaire, numéro 17;

3^o A M^e ROUGEOT, avoué, demeurant à Paris, rue Bonaparte, numéro 8;

4^o A M^e VIVET, avoué, demeurant à Paris, rue du Pont-de-Lodi, numéro 5.

HOSPICE CIVIL D'ÉTAMPES.

FOURNITURE DE PAIN

Du 15 Avril 1873 au 31 Décembre de la même année.

La Commission administrative de l'Hospice civil d'Étampes,

Fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que, le Lundi trente-un Mars mil huit cent soixante-treize,

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné. Étampes, le 15 Mars 1873.

heure de midi, local ordinaire de ses séances, il sera procédé par devant elle, à l'adjudication au rabais et sur soumissions cachetées, de la Fourniture du Pain nécessaire pour l'année mil huit cent soixante-treize.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges, au bureau de l'Économé, à l'Hospice, tous les jours, de midi à trois heures, les fêtes et dimanches exceptés.

(4) Etude de M^e GUSTAVE HÛE, avoué à Orléans, Rue Sainte-Anne, n^o 28.

A VENDRE

Par adjudication, EN 6 LOTS

Le Mercredi 19 Mars 1873, heure de midi,

A LA BARRE DU TRIBUNAL CIVIL D'ORLÉANS,

1^o LA TERRE D'HUISSEAU-SUR-MAUVES

Sise dans le département du Loiret,

formant les deux premiers lots de l'enchère,

2^o LA TERRE DE RICHAUVILLE

Près Dourdan, département de Seine-et-Oise.

3^o UNE MAISON

Sise à Paris,

Rue du Pré-aux-Cleres, n^o 3.

LA FERME DES GRANDS ET DES PETITS MORTAIS

(Loir-et-Cher),

5^o UN TIERS INDIVIS DANS DIFFÉRENTES

PIÈCES DE TERRE

Sises sur les terroirs de Champmoteux, Gironville, Boigneville et Nangeville, (Seine-et-Oise et Loiret).

Sur les mises à prix de :

Premier lot.	460,000 fr.
Deuxième lot.	465,000
Troisième lot.	365,000
Quatrième lot.	90,000
Cinquième lot.	430,000
Sixième lot.	1,000
	1,344,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e GUSTAVE HÛE, avoué à Orléans, rue Sainte-Anne, numéro 28;

2^o A M^e JOURDAN, avoué à Orléans, rue de la Bretonnerie, numéro 23;

3^o A M^e LANDRON, notaire à Meung-sur-Loire;

Au Greffe du Tribunal civil de première instance d'Orléans, où le cahier des charges est déposé. 2-2

Etude de M^e BARTHOLOMÉ, notaire à Saclas.

VENTE

D'ATTIRAIL DE LABOUR

A LA FERME DE LA POSTE DE MONDÉSIR, COMMUNE DE GUILLERVAL,

Sur la route d'Orléans, entre Étampes et Monnerville, Le Dimanche 23 Mars 1873.

6 Chevaux; — 2 Vaches; — 180 Brebis, méismérinos et leurs Agneaux; — 50 Brebis berrichonnes et leurs Agneaux; — Batterie et un grand nombre d'Instruments aratoires.

Etude de M^e BARTHOLOMÉ, notaire à Saclas.

VENTE

D'ATTIRAIL DE LABOUR

Par suite de cessation de culture,

En la grande Ferme exploitée par M. ARGANT, A Ménil-Girault, commune de Boissy-la-Rivière (Seine-et-Oise),

A 6 KILOMÈTRES D'ÉTAMPES,

Les Lundi et Mardi de Pâques, 14 et 15 Avril 1873.

9 Chevaux hongres de 4 à 5 ans, 6 Juments de 6 à 8 ans; — 30 Vaches de 3 à 5 ans; — 600 bêtes à laine en Brebis, Agneaux et Gandins; — 3 Faucheuses et un grand nombre d'Instruments aratoires, nouveaux ou ordinaires.

Etude de M^e ROBERT, commiss.-priseur à Étampes.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès,

A ÉTAMPES, EN LA SALLE DE TIVOLI,

Le Mercredi 19 Mars 1873, à midi,

Par le ministère de M^e ROBERT,

Commissaire-priseur à Étampes.

Consistent en :

Couchettes, Matelas, Lits de plume, Oreillers, Traversins, Secrétaires, Commodes, Tables, Chaises de salle à manger et autres, Fauteuils, Pendules, Baromètres, Tableaux, Linge, Garde-robe, Batterie de cuisine, et quantité d'autres objets.

Au Comptant

Dix centimes par franc en sus des prix.

Fu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Étampes. Étampes, le 15 Mars 1873.

Etude de M^e LEGENDRE, greffier-priseur à La Ferté-Alais (Seine-et-Oise).

TRÈS-BEAU MOBILIER en acajou,

Batterie de cuisine en cuivre, environ 60 Tableaux et Gravures, sur toile, sur bois et sur cuivre, peintures de maîtres, d'après de plusieurs siècles,

A VENDRE

AUX ENCHÈRES,

A CHAMARANDE (Seine-et-Oise),

EN LA DEMEURE DE MADAME VEUVE VILLEVALEIX,

Le Dimanche 23 Mars 1873, à midi précis,

Par le ministère de M^e LEGENDRE,

Greffier-priseur à La Ferté-Alais.

Au comptant.

Dix centimes par franc pour frais.

On pourra visiter les dimanche 16 et jeudi 20 mars, de midi à quatre heures du soir.

A LOUER

Pour le 1^{er} Avril 1873,

MAISON DE CAMPAGNE

Sise à Pierrebrou, commune d'Étréchy.

Composée de :

Habitation de maître, ayant salon, salle à manger, sept chambres et deux cabinets de toilette, deux chambres de domestiques, lingerie, cuisine, arrière-cuisine, bûcher, grenier, cave.

Logement de jardinier, fruitier, serre, écurie, remise, greniers, vacherie, basse-cour.

Jardins potager, fruitier et d'agrément, traversés par la Juine et la rivière de Jeurs, pré, bois, le tout d'une contenance de trois hectares.

S'adresser, pour visiter la propriété :

A M. CHASLES, aux moulins de Pierrebrou. 6-5

A CÉDER DE SUITE

Après décès,

Bon FONDS de PEINTRE en BATIMENT

Sis à Etréchy, Grande Rue.

S'adresser à M. MOREAU, entrepreneur de maçonnerie à Étampes.

GALE DES MOUTONS

Guérison prompte et sûre

par la **Liqueur antipsorique** de MM. BELTON, pharmacien, et AUBIN, vétérinaire à Dourdan (Seine-et-Oise). — Dépôts : à Étampes, chez M. DELISLE, pharmacien; à Angerville, chez GROUSTEAU, pharmacien. 40-8

PAPIER WLINSI

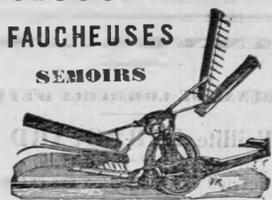
Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompte. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, grippe, rhumatismes, lombago, douleurs. Son emploi est des plus simples: une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 feuilles: 1 fr. 50. Se défier des contrefaçons.

28 19

MOISSONNEUSES

FAUCHEUSES

SEMOIRS



TH. PILTER 68, quai Jemmapes, PARIS. 40 3

ANCIENNE MAISON CHEVILLIARD.

LANNON Y Successeur

Place Notre-Dame, n^o 2, à Étampes.

FABRIQUE DE CHAPEAUX DE SOIE.

SPÉCIALITÉ DE CHAPEAUX SOUPLES DU MIDI Casquettes, Articles de voyage & Cravates en tous genres.

ANCIENNE MAISON DE M^{lle} BEAUVAIS

11, rue Darnatal, à ÉTAMPES.

Maison PÉRICHON

CONFECTIONS POUR HOMMES ET ENFANTS. --- VÊTEMENTS SUR MESURE.

Sont attachés à la Maison Coupeurs et Tailleurs.

Pardessus	depuis	22 fr.	jusqu'à	60 fr.
Vestons	id.	9 fr. 50	id.	40 fr.
Pantalons	id.	12 fr.	id.	30 fr.

LE MONITEUR DE LA BANQUE

4 fr. par an

JOURNAL FINANCIER (5^e année),

pour Paris et les Départements

Paraissant le dimanche (52 numéros par an), publiant tous les tirages et donnant des renseignements complets et impartiaux sur toutes les valeurs cotées et non cotées. — Abonnements d'essai pour trois mois : 1 fr. 7, rue Lafayette. Paris. 20-6

Bulletin commercial.

MARCHÉ d'Étampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
8 Mars 1873.	fr. c.	14 Mars 1873.	fr. c.	8 Mars 1873.	fr. c.
Froment, 1 ^{re} q.	26 50	Blé-froment.	24 34	Blé élite.	23 50
Froment, 2 ^e q.	24 48	Blé-boulang.	21 00	Blé marchand.	21 75
Méteil, 1 ^{re} q.	21 39	Méteil.	16 67	Blé champart.	20 00
Méteil, 2 ^e q.	20 16	Seigle.	12 00	Méteil mitoyen.	17 25
Suigle.	12 00	Orge.	13 00	Méteil.	15 00
Escourgeon.	14 84	Escourgeon.	12 67	Seigle.	13 00
Orge.	12 75	Avoine.	8 34	Orge.	13 00
Avoine.	8 98			Avoine.	8 85

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 8 au 14 Mars 1873.

DÉNOMINATION.	Samedi 8	Lundi 10	Mardi 11	Mercredi 12	Jeudi 13	Vendredi 14
Rente 5 0/0.	90 45	91 45	90 70	90 70	90 35	90 60
— 4 1/2 0/0.	79 50	80 00	80 50	80 00	79 75	79 75
— 3 0/0.	56 70	57 45	56 90	56 75	56 40	56 70
Emprunt 1872.	88 40	89 45	89 00	89 00	88 70	89 45

Enregistré pour l'annonce n^o Folio Reçu franc et centimes pour décimes. A Étampes, le 1873.